



Le magazine mensuel

ISSN : 1951-6096

La réforme du lycée
Sur les sites officiels
Les diplômes professionnels
Le réseau apprentissage
Les ressources mutualisées
La réponse apportée

La réforme du lycée

Le Président de la République a prononcé, le 13 octobre 2009 à l'Élysée, un discours au cours duquel il a présenté les enjeux et les objectifs de la réforme du lycée.

Après cette annonce, Luc Chatel a exposé, au conseil national de la vie lycéenne (CNVL), les principaux axes de la réforme du lycée :

- Mieux orienter
- Mieux accompagner chaque lycéen
- Mieux adapter le lycée à son époque.

L'objectif est que le lycée permette la réussite de chaque élève. La réforme du lycée connaîtra une mise en œuvre progressive, avec une entrée en vigueur en septembre 2010 pour la classe de seconde.

Pour consulter les étapes de la réforme :

<http://www.education.gouv.fr/pid23519/la-reforme-lycee.html>

Pour télécharger le document de présentation :

http://media.education.gouv.fr/file/La_reforme_du_lycee/39/5/Vers-un-nouveau-lycee-en-2010_122395.pdf



Sur les sites officiels

La rénovation de la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle, dont le "Bac Pro 3 ans", est entrée en vigueur en septembre 2009.

Les textes réglementaires qui l'accompagnent ont fait l'objet d'une publication dans un BO spécial n° 9 du 15 octobre 2009 qui fait suite au BO spécial n°2 du 19 février 2009 :

<http://www.education.gouv.fr/pid23550/special-n-9-du-15-octobre-2009.html>

<http://www.education.gouv.fr/pid20873/special-19-fevrier-2009.html>

Pour information, les référentiels des nouveaux diplômes sont disponibles sur le site du CNDP (rubrique : « Base des diplômes de l'enseignement professionnel ») :
<http://www.sceren.fr/outils-doc/>



Les formations en alternance dans le secteur public

Le rapport de la mission de Laurent Hénart « développer les formations en alternance dans le secteur public » a été remis au Premier ministre le 13 octobre 2009.

Sa mission a consisté à « proposer un plan d'action permettant à la fois d'accroître le nombre de jeunes en alternance et d'apprentis recrutés dans le secteur public et de diversifier les métiers qui leur sont ouverts » et notamment à « dégager des solutions pour lever les freins financiers et réglementaires au développement de l'alternance, à l'embauche de jeunes apprentis dans le secteur public et à la formation en centres de formation d'apprentis ».

Pour télécharger le rapport :

http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=094000504&brp_file=0000.pdf

La répartition entre les organismes gestionnaires des CFA à recrutement national des recettes attribuées à la seconde section du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage

L'arrêté du 9 octobre 2009, portant première répartition pour l'année 2009 entre les organismes gestionnaires de centres de formation d'apprentis à recrutement national des recettes attribuées à la seconde section du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage, a été publié au JO n°243 du 20 octobre 2009.

En ligne sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT00021175119>

La mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes

Le site du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a publié un dossier relatif à la rencontre nationale du 24 septembre 2009 à Bercy portant sur la mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

Ce dossier présente les différentes mesures en faveur de l'emploi des jeunes qui feront l'objet d'un financement de 1,3 milliards d'euros sur 2009-2010 et permettront de soutenir plus de 500 000 jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi.



Pour consulter le dossier de presse :

http://www.dgfp.bercy.gouv.fr/directions_services/dgfp/pdf/emploi_jeunes.pdf

La nouvelle version du site Eduscol

Le site Eduscol, dans sa nouvelle version, propose un accès plus facile aux informations sur les politiques éducatives et aux ressources qui aident à leur mise en œuvre, avec une nouvelle page d'accueil, dix rubriques, une navigation simplifiée et une offre de services modernisée.



La page d'accueil :

<http://eduscol.education.fr/>

Les pages dédiées à l'apprentissage :

<http://eduscol.webedu.men.aw.atosorigin.com/cid47139/se-former-par-voie-apprentissage.html>



L'éducation nationale en chiffres. Edition 2009

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a publié en octobre 2009, « l'Éducation nationale en chiffres » pour l'année scolaire 2008-2009.

Au sommaire :

- Les grands chiffres de l'éducation
- Le coût de l'éducation
- Les académies
- Le premier degré
- Le second degré
- La situation professionnelle.

http://media.education.gouv.fr/file/2009/30/4/Gchiffres_2008_09_Web_122304.pdf

Le salon de l'éducation 2009

Le salon européen de l'éducation se déroulera du jeudi 19 au dimanche 22 novembre 2009 à Paris Expo (porte de Versailles).

De nombreuses animations et ateliers thématiques sont proposés sur le thème de l'orientation.

Pour accéder au programme :

<http://www.education.gouv.fr/cid48832/salon-education.html>



Les diplômes professionnels

CAP

- L'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 17 décembre 1996 portant création du *certificat d'aptitude professionnelle maintenance et hygiène des locaux* a été publié au JO n°243 du 20 octobre 2009 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT00021175119>

Le réseau apprentissage

La réunion de l'équipe nationale d'animation des ROP

La réunion de l'équipe nationale d'animation des ROP s'est déroulée le 13 novembre 2009 au lycée Dorian à Paris.



Le compte rendu sera prochainement en ligne.

Les collections « Liaisons pédagogiques » et « Apprentissage »

Le CNRAA a numérisé et mis en ligne les bulletins et ouvrages suivants :

- Bulletins de « Liaisons pédagogiques », du n°1 au n°22
- Ouvrages de la collection « Apprentissage »
 - Analyse des activités d'un enseignant de CFA géré par un EPLE
 - Pédagogie de l'alternance. Guide méthodologique
 - Conduite de projet en CFA géré par un EPLE
 - Coordonnateur pédagogique en CFA. Référentiel d'activités
 - La mise en œuvre du contrôle en cours de formation en apprentissage
 - L'apprentissage en questions. Des réponses pour administrer, former, décider (Edition 2009).



Ces documents sont disponibles uniquement pour les inspecteurs, dans la rubrique « Informer les personnels d'encadrement de l'éducation nationale » :

<http://www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/telecharg/telecharg.php>

Les ressources mutualisées

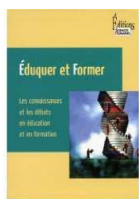
L'académie de Lille

Le site Internet du CFA académique de Lille propose un ensemble de ressources dans les domaines administratif, communication, financier et pédagogique et concernant l'accueil des personnes handicapés.



Pour les découvrir :

<http://www2c.ac-lille.fr/cfaeple/ressources.html>



Eduquer et former. Les connaissances et les débats en éducation et en formation. 3^{ème} édition

Les courants et les méthodes pédagogiques, les mécanismes de l'apprentissage, les savoirs et les compétences, l'usage de nouvelles technologies, les analyses sociologiques de l'expérience scolaire, les systèmes éducatifs... : à travers ces thèmes, cet ouvrage propose un bilan complet des connaissances en éducation et en formation.

Source : Sciences humaines, 2008, 431 p.

Les métiers de l'artisanat d'art



L'Onisep vient de publier, dans la collection « Parcours », un guide sur les métiers de l'artisanat d'art.

Les points abordés sont : présentation du secteur ; reportage dans un quartier d'artisans d'art dans Paris ; les différentes filières d'études spécifiques à l'artisanat d'art, les adresses utiles et la liste des diplômes avec les établissements qui y préparent.

Source : Coll. Parcours. Onisep, 2009, 104 p.

Le contrat d'apprentissage

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) propose un deux pages consacré au contrat d'apprentissage.



Pour le découvrir :

http://www.dgefp.bercy.gouv.fr/directions_services/dgef/p/pdf/fiche_contrat_apprentissage.pdf

Compléments d'informations sur le contrat d'apprentissage :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/contrat-apprentissage.html>

La réponse apportée

Qui enregistre le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage, revêtu des signatures de l'employeur, de l'apprenti, et éventuellement du représentant légal, est adressé pour enregistrement. Selon le type d'entreprise, il est destiné soit :

- à la chambre de métier et d'artisanat;
- à la chambre de commerce et d'industrie
- à la chambre d'agriculture.

Les contrats conclus par les associations ou les professions libérales sont enregistrés par les chambres consulaires.

Les contrats d'apprentissage conclus avec le secteur public non industriel et commercial, signés par des personnes morales de droit public (par exemple, les collectivités territoriales) sont enregistrés par les DDTEFP.

Les services d'enregistrement disposent d'un délai de 15 jours pour vérifier si le contrat et les pièces annexes sont conformes. Faute de réponse dans ce délai, le contrat est enregistré de plein droit.

Textes de références : R 6224-1, R 6224-4 et R 6261-8.

Source : L'apprentissage en questions. Des réponses pour administrer, former et décider, 2009, p. 24.

CNRAActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRAActu@

Mise à disposition gratuite

Date de parution : le 15 de chaque mois

Responsable éditorial : Pascal Rault

Rédaction, mise en page : Anne Walcarus

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18

Site : <http://www.cnraa.fr>